

Le Précurseur donne les nouvelles 24 ou 30 heures avant les Journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2°.  
A Paris, M. Pl. Justin, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15.

# LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.  
Hors du département du Rhône,  
1 franc de plus par trimestre.

## AVIS.

Les bureaux du PRÉCURSEUR sont actuellement rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2° étage.

Lyon, 28 juin.

On fait très-bien, pour dissoudre la chambre actuelle et en composer une autre, de profiter des derniers jours de majorité électorale que possède le système du 7 août. Les élections nouvelles donneront, parlementairement, quelques années de vie à ce système, et au train dont marchent les choses, soit du côté du gouvernement soit du côté de l'opinion, il est fort douteux que la majorité restât au Château et à ses ministres si l'on attendait encore un an pour renouveler la chambre. C'est, du reste, ce qu'insinue assez clairement le *Journal des Débats*, quand il proclame avec un air de satisfaction que nul moment ne peut être plus favorable pour faire un appel aux collèges électoraux ; cette confiance parfaite dans le présent renferme, on le sent bien, quelques inquiétudes sur l'avenir.

Nous avons très-franchement que nous-mêmes n'avions pas jusqu'ici compté sur une si prompte conversion de la bourgeoisie. Mais aussi nous n'attendions pas sitôt les licences d'illégalité et les débauches de réaction qu'a commis dernièrement le pouvoir.

En conscience la bourgeoisie elle-même, tant possédée fût-elle des frayeurs qu'on lui avait inspirés, peut-elle pousser son dévouement jusqu'à approuver la violation éclatante de la loi qui a été commise à l'égard de la duchesse de Berry, soit par son arrestation, soit par sa mise en liberté ? — Elle qui combattit quinze ans la restauration pour la soumettre à l'observation littérale des textes, peut-elle applaudir aux singuliers dédains de M. Thiers pour la légalité ? Elle qui si long-temps se coalisa sous la forme de charbonnerie avec les libéraux étrangers pour l'affranchissement général de l'Europe, peut-elle voir sans émotion ce qui se passe en Savoie, et le gouvernement de juillet se faire l'espion de la sainte-alliance ?

Le gouvernement d'août a été entraîné trop vite et trop loin par les nécessités de sa politique extérieure. Il a beaucoup trop compté sur le talent réel qui a été déployé pour tromper l'opinion ; l'opinion se relève assez brusquement, et les organes du pouvoir ont tellement vanté l'habileté personnelle du roi dans la direction de toutes les affaires, que l'hostilité ne s'arrête plus à mi-chemin et va jusqu'au personnage irresponsable.

De ce sentiment d'hostilité à une opposition formelle contre le dogme de l'hérédité et de l'irresponsabilité monarchique, il y a tout juste la distance d'un principe à sa conséquence.

Au Rédacteur du Précurseur.

Nantua, 26 juin 1833.

Monsieur,

Je vous prie de vouloir bien insérer dans votre prochain numéro la lettre ci-jointe que j'adresse à M. de Mornay en réponse à celle qu'il vous a adressée le 23 courant, et qui est contenue dans votre feuille d'hier.

Agrérez, etc.

SIMONNET.

Nantua, 26 juin 1833.

« A M. le baron de Mornay, ancien député, maire de Volognat,

« Monsieur le baron,  
« Je viens de lire la lettre que vous avez écrite au Précurseur le 23 courant. Permettez au maire de Nantua de répondre à M. le maire de Volognat.

« Il m'a été impossible de comprendre la comparaison que vous faites de ce que vous appelez ma justification et qui n'est autre chose qu'un démenti, avec votre histoire du jésuite Valaisan. Il y a là quelque chose qui sort de vos habitudes d'urbanité ; vous avez prouvé seulement que vous avez de l'érudition. Toutefois, si vous avez eu l'intention de m'imputer des restrictions, je vous porte à vous le défi de le prouver.

« Je n'ai point commis d'erreur : MM. Girod ne sont arrivés à Nantua que la veille de l'ouverture du collège et pour prendre part à des opérations, tandis que depuis plusieurs jours des parens et des amis de M. Garin, à la vérité pour la plupart sans droit à ces mêmes opérations, avaient parcouru l'arrondissement. Je m'engage à citer les faits et à nommer les personnes si elles y consentent. Pourquoi vouloir rapporter à M. Garin ce qui s'est passé. Je l'ai dit et je me plais à le répéter : nous l'estimons tous. Mais poussé presque malgré lui à se présenter comme candidat, on ne lui a sans doute pas parlé de ces intrigues.

« Vous m'accusez à ce propos d'avoir accolé votre nom au mot d'intrigue. C'est une accusation gratuite ; votre nom ne se trouve pas dans ma lettre, et si c'est une interprétation que vous faites, je vous rappellerai, M. le baron, que vous avez voté l'abrogation de la loi de tendance. Mes expressions étaient claires, je ne faisais allusion qu'aux démarches dont j'ai parlé plus haut. Le reproche aristocratique que vous me faites de mieux connaître le code de procédure que la valeur des termes ne mérite pas que je m'y arrête ; relisez ma lettre du 19, et vous verrez qu'un chétif avoué connaît mieux sa langue que certain baron.

« Si aux prochaines élections auxquelles vous nous ajoutez, les électeurs sont guéris de la fièvre des places, fièvre que vous prenez sur vous de leur donner, il faut espérer que quelques députés seront guéris de la fièvre des honneurs et des ovations ; ce sont maladies de même nature.

« Vous paraissez offensé de ce que j'ai qualifié votre patronage de puissant. C'est à lui cependant que M. Garin, qui était peu connu dans notre contrée, a dû les 44 voix qu'il a obtenues. Il est vrai que l'influence que vous avez et que nous attribuons à la loyauté seule de votre conduite, serait plus grande si on ne vous avait vu incertain sur les principes, et dans l'espace de trois jours signer l'adresse au roi votée à l'unanimité par le conseil-général de l'Ain au mois de juin 1832, et donner votre adhésion au compte-rendu. Agrérez, etc. SIMONNET.

— Note du Rédacteur. — Nous comprenons très-bien que M. Simonnet ait saisi avec empressement l'occasion d'appeler sur lui, par une polémique publique au sujet de l'élection de Nantua, l'attention publique et la bienveillance des puissans du parti auquel il s'est dévoué. Il est impossible que les gens dont la mission et l'intérêt sont de récompenser les *sujects bien pensans*, restent insensibles aux solennelles protestations de M. Simonnet, en faveur du trône qui nous sauve de l'anarchie, des horreurs de 93, etc. Nous pensons donc que les espérances de M. Simonnet ne seront pas trompées, et que le gouvernement saura payer un si beau et si important dévouement. Toutefois, comme nos lecteurs pourraient bien ne pas trouver grand plaisir à lire les éloquentes professions de foi de M. Simonnet ; comme pour notre compte nous ne sommes nullement obligés de mettre nos colonnes au service de la fortune politique de ce personnage et d'enregistrer ses pétitions indirectes, nous comptons que ce sera la dernière fois que nous aurons à nous en occuper.

M. Simonnet, non plus que le public, n'attend pas sans doute que nous fassions attention à ce qu'il a voulu mettre de blessant dans sa lettre, soit contre nous, soit contre l'honorable M. de Mornay. M. Simonnet n'est pas heureux dans l'expression de sa colère ; il est grossier par le ton sans être piquant le moins du monde. — Nous répondrons en deux mots aux faits qui touchent d'abord M. de Mornay, puis le Précurseur.

M. Simonnet, malgré toutes les pesantes finesses de son style, ne parviendra pas à faire passer M. de Mornay pour un homme d'opinions vacillantes. Nous sommes certainement fort éloignés de partager les doctrines politiques de l'honorable député de l'Ain, et nous l'avouons sans la moindre répugnance, car M. de Mornay est un de ces citoyens que l'on estime toujours, même quand on les rencontre dans des rangs opposés. Nous sommes donc parfaitement désintéressés dans la question et nous pouvons examiner avec indépendance s'il y a, comme le prétend M. Simonnet, une contradiction de principes dans la conduite de ce député, parce qu'il a signé à peu de jours d'intervalle d'abord l'adresse du conseil-général de l'Ain sur les événemens de juin, et ensuite le compte-rendu de l'opposition.

Assurément nous blâmons la manie des adresses de la part des corps indépendans, et nous espérons que quand l'élection populaire aura vivifié toutes nos institutions publiques, ces humbles félicitations seront laissées aux valets qui peuplent les maisons royales et qui vivent de leurs cuisines. Assurément nous réprovoquons particulièrement les adresses qui ont été appuyer la conduite monstrueuse du gouvernement après les événemens de juin. — Mais enfin un monarchiste (et malheureusement M. de Mornay l'est encore) qui croyait, d'après les récits mensongers des organes du pouvoir, que la monarchie avait été attaquée violemment et de projet prémédité par les républicains, a pu signer l'adresse du conseil-général de l'Ain et condamner, quelques jours plus tard, dans le compte-rendu, la marche générale du gouvernement qui avait excité les mécontentemens populaires et provoqué ainsi les événemens de juin. Cela, au contraire, était très-logique dans le système de M. de Mornay et de l'opposition monarchique, et nous ne concevons pas que M. Simonnet ait pu apercevoir une contradiction entre deux faits qui sont, pour ainsi dire, une conséquence directe l'un de l'autre.

Arrivons à ce qui nous regarde.

M. Simonnet prétend qu'il nous a écrit pour nous donner un démenti, et il souligne ce mot ; M. Simonnet n'a pas commis cette insolence, et il n'a pas pu la commettre, car il cherchait à justifier et non pas à nier une action honteuse, selon nous, action dont M. Simonnet a essayé de démontrer la délicatesse.

Pour savoir s'il a réussi, il suffit de résumer cette discussion.

Un ami de M. Simonnet, qui lui croyait des opinions libérales et qui avait sans doute, pour lui supposer ces opinions, des raisons datées d'un autre temps, lui écrit une lettre qui doit favoriser l'élection de M. Garin. Il lui donne sur ce candidat et avec toute la franchise d'une vieille amitié, tous les détails qui peuvent aider à atteindre le but que se proposaient les patriotes. — M. Simonnet, profitant de l'erreur de son ami, s'empare de cette lettre, et, de son propre aveu, s'en fait une arme active pour violer directement les intentions de son ami et pour nuire à M. Garin.

Tels sont les faits. — Ces faits sont-ils contestés par M. Simonnet ? — Non, il les avoue, il en fait gloire, il persiste spirituellement sur le bon tour qu'il a joué à son ami et au parti anarchique. — Quel démenti a donc pu nous donner M. Simonnet ?

Nous avons qualifié ces faits avoués par lui, et nous les avons déclarés contraires à la probité politique : c'est à cela que s'appliquent les dénégations de M. Simonnet, mais est-ce à lui à prononcer là-dessus, et suffira-t-il de son démenti pour le laver d'une action que tout honnête homme rougirait de commettre ? — Que le public prononce.

Si M. Simonnet avait nié les faits rapportés par nous, s'il avait prouvé qu'il n'avait pas commis l'odieuse abus de confiance dont il était accusé, alors son démenti aurait eu quelque valeur. Mais démentir l'opinion que nous avons de la moralité de sa conduite, ce serait un procédé beaucoup trop commode s'il était accepté, et dont se serviraient volontiers tous les hommes flétris par l'opinion pour un acte ou pour un autre. A. P.

En réponse à la lettre de M. Lecomte, que nous avons publiée dans notre numéro d'hier, Mad. Casimir nous adresse la lettre suivante :

Au rédacteur du Précurseur.

Lyon, le 28 juin 1833.

Monsieur,

Si un artiste n'avait en vue que ses intérêts pécuniaires, certes je n'aurais qu'à me louer de l'administration qui a mis à me payer les quatre cents francs promis la plus grande exactitude, il m'aurait aussi été indifférent de jouer quoi que ce fût, pourvu que le prix de ma soirée fût acquitté.

Mais, Monsieur, vous le savez, il est un autre besoin pour nous, c'est l'approbation du public, les jouissances d'amour-propre, et c'est ce point si susceptible qu'on a atteint chez moi.

M. le directeur s'est montré fort sensible à une expression que renferme ma lettre. Quelques journaux l'ont modifiée avec mon aveu, un seul l'a rapportée fidèlement, et si j'ai parfaitement senti les observations des uns, je dois des remerciemens à l'exactitude de l'autre. C'est encore une qualité d'un artiste d'exprimer comme il sent ; j'étais froissée, le mot indignation est sorti de ma plume, et cela ne doit-il pas être lorsque j'ai lieu de penser que plusieurs pièces n'ont pas été jouées par refus d'y jouer avec moi.

Actuellement, Monsieur, il me faut répondre à la lettre de M. le directeur, qui manque d'exactitude et à la vérité sur plusieurs points.

M. le directeur est bien convenu qu'un des motifs de son voyage à Paris a été de contracter un engagement avec moi. Ce n'est pas sans doute dans mon intérêt seul qu'il a fait cette démarche, et si je dois à lui seul d'avoir joué sur le théâtre de Lyon, les journaux, en annonçant l'affluence de monde, prouvent que l'administration a trouvé dans ses recettes amplement de quoi satisfaire à ses engagements envers moi.

M. le directeur prétend que les pièces que je demandais sont usées, j'en conviens ; mais sont-ce des nouveautés que *le Nouveau Seigneur*, *le Billet de Loterie*, *le Concert à la cour*, *les Voitures Versées* que j'ai joués deux et trois fois ?

M. le directeur a une absence de mémoire quand il écrit qu'il m'a proposé de jouer pour la clôture *Jean de Paris*, *les Voitures Versées* et *le Billet de Loterie* ; il était au lit, et M. le régisseur ne m'a parlé que de *Zampa* et de *Jean de Paris*. J'ai refusé la proposition de M. le régisseur, comme j'aurais refusé celle de M. le directeur, s'il me l'eût faite, parce que, d'après mon engagement, je devais jouer chaque soir une pièce en trois actes et une en un, ou deux pièces en deux actes, mais jamais cinq : je ne demandais donc que la division à M. le régisseur.

M. le directeur n'est pas exact dans sa citation du Barbier. Cet ouvrage se compose de quatre actes. Suivant mon engagement, il aurait fallu le jouer seul ; pour plus grand avantage de l'administration, j'avais consenti à en faire deux actes pour jouer une autre pièce avec. Ne paraissant pas dans le 1<sup>er</sup> acte, ou presque pas, le 4<sup>e</sup> n'est pas tellement pénible que je fusse hors d'état de le jouer. Il existe une autre raison, à l'impossibilité de jouer *le Barbier*, M. le directeur aurait pu en convenir.

Quant à Robin des Bois, moi-même je ne le savais pas. M. le directeur me demanda, à Paris, de l'apprendre, parce qu'il y jouerait avec moi ; je l'ai appris et il ne l'a pas joué.

Je tenais beaucoup à Jeannot et Colin, M. Tilly eut la complaisance de reprendre le rôle ; il devait le jouer dans quinze jours, et cette pièce aurait pu former le spectacle du 25 juin, c'était convenu avec l'administration ; une lettre de M. le régisseur, en date du 14 juin, lui enjoignit de laisser le rôle de Jeannot, pour ne s'occuper que de don Juan.

Voilà, Monsieur, ma réponse en ce qui me concerne dans la lettre de M. le directeur ; bien des pardons de l'avoir faite si longue, mais je ne pouvais faire autrement ; encore cette fois, et je vous promets que ce sera la dernière.

Agrérez, etc.

Femme CASIMIR.

## AVIS.

MM. les Souscripteurs au PRÉCURSEUR, dont l'abonnement expire le 31 juin, sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Paris, 26 juin.

Le Moniteur annonce officiellement aujourd'hui le rem-

placement de M. de Bondy par M. de Rambuteau. M. de Bondy, est-il dit dans l'ordonnance est appelé à d'autres fonctions.

Ces autres fonctions sont celles de grand-officier de la Légion-d'Honneur, qui ne l'empêcheraient pas de rester préfet si on continuait de l'en juger capable.

Le gouvernement vient de nommer M. Boutarel, teinturier dans l'île St-Louis, colonel de la 9<sup>e</sup> légion, à la place de M. de Schonen, démissionnaire.

On se rappelle qu'il y a plusieurs mois l'élection de M. de Schonen, viciée dans les formes principales fut cassé par le conseil de révision, et qu'avant d'attendre un arrêt définitif, cet ancien républicain, devenu fanatique juste-milieu, fut obligé de donner sa démission dans le nouveau scrutin ouvert pour former la liste de candidature, il s'est trouvé au 7<sup>e</sup> rang sur 10.

On avait néanmoins une grande envie de faire tomber sur lui le choix du roi; mais on a reculé devant le mécontentement d'une légion formée du quartier de Paris le plus commerçant.

Toutefois pour ne pas paraître céder tout-à-fait, et au lieu de prendre sur la liste le nom qui désignait le plus grand nombre de suffrages, on a choisi M. Boutarel qui n'occupait que le quatrième rang, et en ne nommant point M. de Schonen, on l'a par consolation créé *commandant de la Légion-d'Honneur*.

C'est encore une des infractions au règlement de l'ordre, dont cette année, et à commencer par eux-mêmes, les ministres ont donné tant d'exemples.

M. de Schonen était au commencement de 1830, simple chevalier de la Légion-d'Honneur.

Ce moment est celui où se tiennent les principales foires aux laines.

Généralement il y a eu une hausse très-marquée sur ces produits.

En moyenne cette hausse est de 40 p. %, comparative-ment aux prix de 1832.

Sur quelques marchés la hausse a été de 50 à 60 p. %. — La banque de France donne au 1<sup>er</sup> juillet pour dividende à ses actionnaires 31 fr. et laisse en réserve 50 centimes. C'est un produit de 31 fr. 50 c. pour un capital de 1,200 fr. employé pendant six mois. C'est 1 fr. 50 c. au-dessus de l'intérêt légal hypothécaire; c'est 4 fr. 50 c. au-dessous de l'intérêt légal en banque.

Ceci occupe fortement l'administration de la banque, ou la situation du crédit pendant le semestre qui vient de s'écouler.

Il est question d'un congrès carliste au petit pied qui doit se tenir à Genève très-incessamment. M. de Bourmont est déjà rendu dans cette ville avec ses fils. M. de Brézé, M. de Noailles et d'autres pairs encore, ont des passeports pour la Suisse. Il doit se trouver dans les conférences qui vont s'ouvrir un assez grand nombre d'autres notabilités françaises qui habitent en ce moment l'étranger.

C'est aujourd'hui que les chambres se séparent sans doute pour ne pas se réunir de long-temps.

Ce matin les journaux officiels et semi-officiels ont annoncé que les chambres tiendraient séance pour recevoir une communication du gouvernement. Ainsi donc, un des ministres viendra au milieu d'une salle presque déserte annoncer que la session est devenue close et que MM. les députés peuvent retourner dans leurs départements. Ceux-ci, du reste, n'ont pas attendu la permission. La plupart sont partis il y a déjà plusieurs jours. D'autres attendaient qu'il fût décidé s'il y aurait ou non une séance royale; et des qu'ils ont su d'une manière certaine que la session serait close par une simple ordonnance, ils sont aussi partis depuis dimanche. Il ne reste donc plus à Paris que ceux de MM. les députés qui ont encore quelques affaires particulières à régler dans la capitale. On ne croit pas qu'ils puissent être plus de 25 à 30 présents à la séance de clôture.

Afin d'arriver plus rapidement à ce moment si désiré, la chambre des pairs a voté au galop tout ce qu'on lui a présenté. On a étouffé la discussion partout où elle semblait avoir velléité de se montrer, et enfin les pairs sont parvenus hier à voter sans discussion le budget des recettes. On savait si bien que toute opposition était inutile qu'il y a eu presque unanimité dans les votes. Après le résultat de ce vote, les ministres semblaient tout radieux de voir arriver le moment où ils pourraient marcher tout-à-fait sans contrôle; et quoique la chambre des députés ne lui ait jamais été fort hostile, ils se trouvaient encore gênés par l'opposition incertaine du tiers parti: maintenant la voile libre et il ne craindra plus les interpellations de l'une et l'autre chambre sur la question d'Alger et sur celle du Levant.

Il paraît que le ministère se trouve tellement en sécurité, qu'il croit bientôt pouvoir se donner à lui-même quelques vacances. Aussi on prétend que chacun des ministres doit prendre à son tour un mois environ de congé, soit pour se rendre aux eaux, soit pour aller faire quelques voyages d'agrément ou de diplomatie.

C'est M. Soult qui commencera les *interim* ministériels, en partant pour les eaux du Mont-d'Or. A son retour, M. de Rigny ira faire un tour dans les ports de mer; puis M. Thiers ira en Angleterre afin d'examiner les routes en fer de ce pays, pour en rendre l'exécution plus facile en France. Il serait accompagné dans son voyage par deux ingénieurs des ponts et chaussées.

On croit du reste que ni M. Guizot ni M. de Broglie n'ont l'intention de suivre l'exemple de leurs collègues. Ils préféreraient sans doute veiller de plus près à leur crédit qui pourrait ne pas résister à leur absence.

On parle d'une entreprise générale qui va s'établir à Paris pour la traduction des ouvrages étrangers. Ce sera dans le genre de l'établissement formé à Londres sous la direction de M. Defauconpret.

Des troubles sérieux ont éclaté à Bahia le 13 avril et les jours suivants. Les insurgés sont parvenus à s'emparer des forts principaux qu'ils ont gardé pendant quelque temps. Le gouvernement a fait marcher des troupes qui, au moyen de décharges d'artillerie, les ont délogés; mais le pays était encore dans un état de grande perturbation.

Le *Moniteur* contient ce matin la loi sur l'organisation des conseils-généraux de département et des conseils d'arrondissement.

Le bâtiment le *Luxor* qui apporte de Thèbes d'Egypte à Paris l'obélisque de Sésostris, se rend d'abord de Toulon à Cherbourg. C'est dans ce dernier port qu'il sera débarrassé de tout poids inutile et de sa mâture qui, haute de cent pieds rendrait impossible le passage du *Luxor* sous les ponts existant sur la Seine. De Cherbourg il se rendra au Havre, de-

là à Rouen sa navigation sera facile et de Rouen à Paris la crue des eaux la rendra possible, la Seine s'élevant dans ses crues au-dessus du tirant du bâtiment. Ainsi se réalisera par les soins du commandant Verninac et des officiers sous ses ordres, une des plus hardies entreprises maritimes de notre époque, et des plus intéressantes pour son objet scientifique comme par l'importance historique et la magnificence du monument dont elle ornera la capitale de la France.

Le président de la chambre des députés a quitté hier l'hôtel de la présidence, et il est retourné à son hôtel, rue Coq-Héron.

### Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

(Présidence de M. Dupin.)

Séance du 26 juin.

A deux heures la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté.

MM. Chapuis-Montlaville et Maignol, nouvellement élus, sont présents.

Nous remarquons parmi les membres présents, au nombre de 60 à 80 environ, MM. Charles Dupin, Odillon-Barrot, Auguier, Pataille, de Schonen, etc., etc.

M. d'Argout monte à la tribune et donne lecture de l'ordonnance suivante:

ART. 1<sup>er</sup>. La session de 1833 de la chambre des pairs et de la chambre des députés est et demeure close.

ART. 2. La présente proclamation sera portée à la chambre des députés par nos ministres secrétaires-d'état, aux départements de l'intérieur, des finances et de la marine.

Au palais des Tuileries, le 26 juin 1833.

M. le président: Aux termes du règlement, la séance est close à l'instant.

La séance est levée à 2 heures 1/2.

### Chambre des Pairs.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

(Présidence de M. Pasquier.)

Séance du 26 juin.

Les tribunes publiques sont presque vides. On remarque dans celles réservées plusieurs dames de la cour en grand deuil.

MM. de Broglie et de Rigny sont au banc ministériel.

Nous remarquons un groupe qui se forme autour de M. de Bondy. Quelques membres, MM. de Bassano, Molé, se placent autour de lui et lui donnent des marques d'intérêt.

M. Barthe passe rapidement auprès de l'ex-préfet de la Seine. M. Soult est introduit.

M. le président donne lecture de l'ordonnance royale que lui remet M. Soult, par laquelle la session des deux chambres est close pour l'année 1833.

La séance est levée.

### Nouvelles.

Nous avons publié une lettre adressée par l'infant don Carlos à son frère le roi d'Espagne. Dans cette lettre, don Carlos exposait les considérations d'honneur et de devoir qui ne lui permettaient pas de sanctionner, par son adhésion personnelle, les graves changements que le roi son frère croyait devoir apporter, dans l'intérêt de sa fille, à la loi fondamentale qui, en Espagne, règle le droit de succession au trône.

Le roi Ferdinand a adressé à son frère la réponse suivante:

« Mon très-cher frère Carlos, »  
 « Je n'ai jamais douté de l'affection que tu me portes; je pense que tu ne doutes pas davantage de celle que j'ai pour toi; mais je suis père et roi, et je dois veiller aux intérêts de mes droits, à ceux de ma fille, de même qu'à ceux de ma couronne. Je ne veux pas non plus faire violence à ta conscience, en te faisant renoncer à tes prétendus droits que tu crois que Dieu seul peut te faire perdre, quoiqu'ils ne soient fondés que sur la décision des hommes; mais l'affection fraternelle que j'ai toujours eue pour toi me décide à t'éviter les dégoûts que tu trouverais dans un pays où tes prétendus droits sont méconnus. Mes devoirs de roi m'obligent à éloigner la personne d'un infant dont les prétentions pourraient servir de prétextes aux mécontentes. Des raisons de la plus haute politique, les lois du royaume qui l'ordonnent expressément, et ta propre tranquillité qui m'est aussi chère que le bien de mes peuples, rendant impossible ton retour en Espagne, je t'autorise à te rendre de suite avec ta famille dans les Etats pontificaux. Tu me donneras avis de ton arrivée et du lieu que tu auras choisi pour y fixer ta résidence. Un de mes bâtiments de guerre arrivera incessamment au port de Lisbonne pour y être à ta disposition. »

« L'Espagne est indépendante de toute action et de toute influence étrangères en ce qui touche son administration intérieure, et j'agirai contre la libre et complète indépendance de ma couronne en violant le principe de non intervention, adopté généralement par tous les souverains de l'Europe, si je leur faisais la communication que tu me demandes dans ta lettre. »

« Madrid, 6 mai. »

C'est par erreur qu'on a annoncé la cessation des travaux des forts de Charenton et de l'Épine, et que le gouvernement semblait avoir abandonné son projet; les travaux n'ont point cessé, et sous peu de jours les entrepreneurs des deux forts vont les reprendre à leur compte, et les continuer avec 4,000 à 1,200 ouvriers.

Au fort l'Épine, ainsi qu'à Charenton, plus de deux cents soldats du génie travaillent encore et n'ont pas cessé d'y travailler; l'arrivée des matériaux n'a pas discontinué, mais voici ce qui a eu lieu: les 4 ou 5 cents ouvriers qui étaient occupés la semaine dernière à aider les soldats du génie aux travaux de terrassement avaient été engagés et étaient soldés par les agents du gouvernement.

L'adjudication des travaux ayant eu lieu dernièrement, l'administration n'avait plus à les faire continuer à son compte; car, s'il y avait bénéfice, l'administration en profiterait au détriment des entrepreneurs et réciproquement. Tel est l'unique motif qui a occasionné le renvoi des ouvriers engagés par les agents du gouvernement, lequel ne peut, au terme du cahier des charges, employer que des militaires.

(National.)

Par divers arrêts de la cour d'assises de la Loire-Inférieure, rendus le 21 juin 1833, ont été condamnés par contumace pour crime d'attentat contre la sûreté intérieure de l'état, à la peine de mort et au séquestre de leurs biens:

1<sup>o</sup> Amédée de Kersabiec, demeurant à Nantes, rue Haute-du-Château, n. 3;

2<sup>o</sup> Louis de Cornulier, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Nantes, rue des Caves, n. 2;

3<sup>o</sup> Laroche de Lépinais, son beau-fils, demeurant au même lieu;

4<sup>o</sup> Arondel, ex-percepteur, demeurant à Monnières.

Tous ont été condamnés aux frais envers l'état.

Voici le dénombrement du clergé catholique français:

Archevêques, 14; évêques, 66; vicaires-généraux, 174; chanoines, 660; curés de première classe, 767; curés de deuxième classe, 2,534; desservans, 26,776; vicaires, 6,184; chapelains de Saint-Denis, 21; idem, chanoines et chœurs, 16; boursiers et séminaristes, 3,500. Total, 40,712.

Le clergé coûte 33,918,000 fr., sans compter les abonnemens, redevances et oblations des fidèles, les indemnités et allocations des départemens et communes et le casuel.

### Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

ESPAGNE. — Madrid, 17 juin. — On ne s'occupe en ce moment à Madrid que des fêtes qui doivent avoir lieu dès le 20 courant.

Une quantité innombrable de personnes de toutes les classes arrive journellement des provinces et de l'étranger. Plusieurs *caballeros en plaza* qui doivent lutter contre les taureaux se sont refroidis au moment du péril et ont demandé à S. M. de se retirer; mais le roi a répondu qu'il n'était plus temps.

Les lettres de Portugal annoncent que depuis quelques jours les deux partis se battent avec un acharnement épouvantable et que les pertes des deux côtés sont considérables.

Quelques individus qui se disposaient à quitter Lisbonne pour se rendre à l'armée de don Pedro ont été arrêtés.

Le 13 courant, toute l'escadre de don Miguel devait mettre à la voile.

ANGLETERRE. — Londres, 24 juin. — L'estafette de Londres apporte les consolidés à 90 1/8 1/4. L'action de la banque a monté de 1 p. % parce qu'on croit que la charte de la banque passera.

La 147<sup>e</sup> clause du bill de réforme pour l'église d'Irlande sera abandonnée par le ministère; mais on craint que cette concession ne soit pas regardée comme suffisante par la chambre des lords.

ALLEMAGNE. — Francfort, 18 juin. — On attend avec anxiété la séance de la diète germanique de demain, parce qu'on croit généralement qu'il y sera question des mesures dont l'adoption a été rendue nécessaire par l'événement du 3 avril.

On avait eu d'abord le projet de convertir l'hôtel de la Monnaie en une prison, mais on a depuis abandonné cette idée.

M. Trenk a adressé au sénat une réclamation contre le tribunal d'appel par laquelle il demande à être mis promptement en liberté.

TURQUIE. — On lit dans la *Gazette d'Augsbourg*:

Suivant les nouvelles les plus récentes de Constantinople, le gouvernement ottoman se dispose à mettre le Bosphore dans un état de défense formidable.

Les batteries à la pointe du sérail de la tour de Léandre, non loin de Scuttari, de Topischana et de Stansde reçoivent des renforts considérables de Topischana; jusqu'aux vieux châteaux où les archéologues prétendent que Darius a effectué son passage; le canal de Constantinople est couvert de vaisseaux de toutes les grandeurs parmi lesquels on admire surtout le magnifique vaisseau, amiral Hissar, le *Château d'Europe*, et celui d'Asie au milieu du canal sont hérissés de batteries. En un mot, le passage est bien défendu, et de ce côté il n'y a rien à craindre.

On dit que les troupes russes viendront occuper les châteaux.

BELGIQUE. — Dans la séance des représentans de Belgique, du 24 juin, on a repris la discussion de l'adresse.

Le ministre de la justice a déclaré que les amendemens de MM. Legrelle, de Brouckère et Dumortier n'étant pas de nature à entraver la marche des affaires à l'intérieur et à l'étranger, et ne portant pas atteinte à la prérogative royale, le gouvernement ne croyait pas devoir s'opposer à leur adoption. En conséquence, les amendemens de MM. Dumortier et de Brouckère ont été adoptés. Il résulte de l'amendement du premier que la Belgique se réserve des droits et des moyens d'actions contre la Hollande, pour arriver en tout temps à l'exécution du traité des 24 articles, et dès-à-présent pour obtenir la liberté de l'Escaut sans entraves.

Ainsi se trouve repoussé le système qui refusait à la Belgique le droit de fixer aux puissances le délai dans lequel doit avoir lieu l'exécution de ce traité.

En adoptant l'amendement de M. de Brouckère, la chambre recommande au gouvernement la punition des désordres qui ont troublé la Belgique pendant le mois de mai.

La chambre a en outre adopté une modification de M. Gendebien, relativement au changement fait par les Etats-Unis en faveur de la Belgique, au tarif des douanes.

MM. Dubes et Fallon ont proposé un amendement contenant un blâme indirect pour la dissolution et les destitutions.

La discussion s'est ouverte sur ces deux points, et a été renvoyée au lendemain.

Le ministère a déclaré qu'il ne pouvait s'y rallier, et paraît faire de leur adoption, une question d'existence ministérielle.

La séance s'est terminée par un reproche que M. Gendebien a adressé à M. Devaux d'avoir, pendant un intervalle de 3 mois, que la maladie l'a tenu éloigné de la chambre, écrit dans l'*Indépendant*. M. Devaux et M. Rogier ont répondu que c'était une calomnie.

Le bruit à couru dans la soirée, qu'il en était résulté de la part de M. Gendebien, une provocation qui aurait été acceptée.

PRUSSE. — Berlin, 15 juin. — On annonce que le ministre de l'intérieur, M. de Schuckmann, a l'intention de se retirer du pouvoir après 54 années de service.

On ne sait pas encore positivement qui le remplacera. Le redoublement de sévérité de la police a amené tout récemment des enquêtes et des arrestations diverses, et le renvoi de plusieurs étrangers, et on peut dire qu'ici les étrangers sont soumis à un contrôle sévère.

Parmi ceux qui ont été obligés de partir se trouvent trois anglais qui, nonobstant toutes les démarches et toutes les garanties de lord Minto, n'ont pu rester.

Plusieurs désertions qui ont eu lieu dans les régimens stationnés sur le Rhin auront pour résultat un changement de garnison de ces régimens qui se rendront dans l'intérieur et seront remplacés par d'autres.

On nomme particulièrement le 34<sup>e</sup> régiment qui jusqu'à ce moment se trouve à Stralsund.

Toutefois il pourrait arriver qu'immédiatement après les grandes manœuvres près de Magdebourg, toute une division du 2<sup>e</sup> corps d'armée fut envoyée au Rhin.

On introduit maintenant dans l'artillerie des congés ayant pour objet une réduction dans l'armée. Tout soldat de l'artillerie qui demande un congé est sûr de l'obtenir.

Variétés.

LE MÉDECIN DE FRIBOURG.

Paragraphe 1<sup>er</sup>.

I cannot tell how the truth may be  
Isay the tale as 'twas said to me.

WALTER-SCOTT.

En l'année 1710, il existait dans la grande et belle ville de Fribourg un médecin si célèbre par ses talents et sa vaste erudition que de tous côtés on venait le consulter : il se nommait Barthold Kuffner : il était estimé de tous ceux qui le connaissaient. C'était un homme d'une cinquantaine d'années, d'une taille élevée, d'un port noble et gracieux. Il avait amassé par son travail une fortune assez considérable pour pouvoir se reposer de ses fatigues ; mais il aimait tellement sa profession qu'il préférait une vie d'étude et de recherches à une vie de plaisir et de dissipation. — Sa mise était fort simple ; en mémoire de sa femme qu'il avait tendrement aimée, car il était veuf, il portait un bonnet de velours noir et une mante qu'il attachait sous le menton.

Il avait rassemblé à grands frais une immense quantité de fossiles, de minéraux et de curiosités anatomiques de tous les pays, qui faisait de sa collection la plus riche de toute la Suisse et même de toute l'Allemagne. C'était dans ce musée qu'il avait établi son laboratoire de chimie et de Physique ; il y passait souvent les nuits à feuilleter de volumineux in-folios qui garnissaient les tablettes sous lesquelles étaient placés ses squelettes, et en général, tous ses échantillons d'ostéologie. Mais quelque attentif que fût Kuffner à ses profondes études, il ne dédaignait pourtant pas les agréments de la vie tout en ayant soin d'en éviter les passions. — Il aimait beaucoup à fumer, et on pouvait le compter au nombre des plus chauds admirateurs de la plante des Indes.

Par une froide soirée du mois de janvier, Kuffner était assis dans son musée devant une table couverte des œuvres de ses auteurs favoris ; il fumait une longue pipe turque, et de temps en temps s'humectait la gorge d'une goutte de vin de Rhin dont une bouteille était placée à côté de lui.

Une lampe accrochée au mur non loin de la cheminée dissipait à peine l'obscurité de la chambre, tandis que les rayons de la lune qui perçaient à travers les vitraux colorés de la fenêtre, éclairaient tristement les crânes qui étaient entassés par terre.

En cet instant, un coup frappé à la porte de la rue proclama l'arrivée d'un visiteur, et un domestique annonça M. Frédéric Herskmeiff, jeune peintre assez habile.

Herskmeiff parut son chapeau sous le bras.

« Bonjour, docteur, dit-il, je suis bien aise de vous voir, car il y a long-temps que je n'ai eu ce plaisir. Cependant, si je vous dérange, ne vous gênez pas, congédiez moi.

« Non, non, mon fils, reste : ma pauvre cervelle, il est vrai, a été appliquée ce soir à un rude travail ; mais grâce à ma persévérance, j'ai tout terminé et j'éprouve de la satisfaction à me délasser en ta compagnie. Assieds-toi donc près du feu. » En achevant ces mots, le physicien se rapprocha de son jeune ami et se mit à causer familièrement avec lui.

« Vos occupations sont bien arides, » remarqua Herskmeiff.

« Oui, elles sont profitables, répliqua le médecin, et pour ce qui est de l'épithète aride, elle n'est rien moins que juste, car j'ai toujours soin d'arroser mon travail d'une semblable potion. » Et il lui montra du doigt la bouteille de vin de Rhin.

« C'est une bonne médecine, reprit Herskmeiff, et moyennant un pareil traitement, je m'estimerais heureux d'être votre malade.

« Il ne tient qu'à vous qu'il en soit ainsi, dit le vieillard en lui présentant une pipe de Knaster et une coupe qu'il remplit jusqu'aux bords.

« Je vous rends grâce, mon cher maître, et je bois de tout mon cœur à votre santé, » s'écria le peintre, en vidant le verre d'un seul trait.

« Et que dites-vous du tabac, mon fils ? n'a-t-il pas une odeur merveilleuse ? » demanda Kuffner.

« Je n'en ai jamais fumé de si bon, répondit Herskmeiff, en envoyant au plafond une bouffée de fumée.

Ils jouissaient tous deux en silence, et chacun à sa manière ; mais le jeune homme ne pouvait s'accoutumer à l'épouvantable décoration de l'appartement, qui faisait de ce lieu un véritable Golgotha. — De quel côté qu'il jetât les yeux, il n'apercevait autour de lui que des ossements épars, des têtes de morts, des squelettes ou des animaux déformés empaillés dans des attitudes plus menaçantes et plus effrayantes les unes que les autres ; mais comme il vit que le physicien le regardait, il prit un air indifférent, et feignit d'admirer sa collection.

« Vous avez là de bien grandes raretés, » lui dit-il.

« C'est vrai, répondit celui-ci ; vous pouvez même ajouter qu'elles ont excité la cupidité de beaucoup de personnes. J'ai si peur qu'on ne me les vole que je me tiens toujours ici, afin de pouvoir les surveiller sans cesse. Je suis comme l'avare au milieu de ses trésors. »

« Je conçois facilement vos craintes, après les dépenses énormes que vous avez dû faire pour rassembler tous les divers objets qui composent ce précieux musée : je m'imagine que vous seriez désespéré d'en perdre un seul, quoique pour moi je vous avoue que je n'y attacherais aucun prix. »

« Cela se peut, mon fils, mais moi je ne pourrais survivre à cette perte. Je possède aujourd'hui ce qu'il y a de plus rare en Allemagne, et il me serait impossible de trouver jamais une collection semblable à celle-ci, car elle n'a pas sa pareille dans l'univers entier. »

Ici le digne docteur exhala de sa pipe un nuage de fumée, et sa figure prit un air de satisfaction qui ne lui était pas ordinaire.

La pipe et le verre tinrent le médecin et son hôte dans une occupation continuelle. Ce dernier sentit s'évanouir sa timidité ; il commença à s'aguerir avec ce qui l'entourait, et à s'accoutumer à la figure horrible et décharnée du squelette qui était tout debout, sur un piédestal, derrière sa chaise. Mais sitôt que par un mouvement d'inquiète curiosité il tournait la tête, il ne pouvait s'empêcher de frissonner ni de se rendre maître de la frayeur qui glaçait ses sens et resserrait tous ses pores. Kuffner, qui s'aperçut de sa taciturnité et de sa préoccupation, lâcha, par sa conversation, d'éloigner les pensées dont il le voyait assiégé.

« Allons, mon fils, encore un verre de vin et de la gaieté, mordieu, de la gaieté ! je ne connais que cela d'aimable dans cette vie. — Chante-moi une chanson, un air, une vil-

lanèle, quelque chose de plaisant, cela me réjouira et me ranimera d'une dizaine d'années.

« Bien volontiers, répondit le jeune artiste : j'espère qu'en faveur de l'intention, vous me pardonneriez ma mauvaise exécution.

« Mais que vas-tu me chanter ?  
« Je l'ignore encore moi-même ?  
« Eh bien ! chante un virelai français, je ne connais rien de si comique. Tu sais le français, je pense ?  
« Je l'ai appris depuis mon enfance. »

Et pour prouver ce qu'il avançait, Herskmeiff se mit à crier à tue-tête ce passage d'une vieille ballade parisienne.

- « Ah ! belle blonde
- « Au corps si gent,
- « Perle du monde
- « Que j'ay tant.
- « De douce chose
- « Ay grand désir,
- « C'est de tollir
- « Baiser de rose.
- « Ah ! belle blonde
- « Au corps sy gent,
- « Perle du monde
- « Que j'ayme tant. »

« Ce n'est pas assez gai cela, interrompit le physicien en tapant du poing sur la table et en se versant une nouvelle rasade, ainsi qu'a son compagnon, tête et sang ! ce n'est pas ainsi qu'on procédait de mon temps !

Herskmeiff, pour céder au désir de son hôte, entonna à l'instant et en bon allemand un refrain des plus joyeux ; si joyeux même, qu'on nous excusera sans doute de ne point le rapporter ici.

Paragraphe 2.

Oh ! horror ! horror ! thong non heart

Canst conceive non name thee !

SHAKESPEARE (Macbeth.)

Minuit sonnait à l'horloge de la belle église de Fribourg, que le peintre et le docteur étaient encore assis à boire et à fumer. — Plusieurs fois le premier avait voulu prendre son chapeau et partir, mais son hôte, par ses instances répétées, l'en avait empêché.

A chaque nouveau verre de vin de Rhin qu'Herskmeiff vidait, la force de raisonnement qui l'avait aidé à combattre la terreur qui s'emparait de ses esprits, l'abandonnait graduellement : ses sens s'affaiblissaient de plus en plus ; le moi disparaissait en proportion, et bientôt livré au seul instinct de la brute, c'est-à-dire à l'impression des choses extérieures, il se sentit pénétré de cette sensation vague et indéfinissable que nous éprouvons souvent en souge, lorsque face à face avec l'objet de notre plus invincible aversion, de notre plus grand effroi, nous ne nous sentons pas la force de fuir pour lui échapper. Notre pensée alors s'efface hors de son enveloppe terrestre et vole loin du danger ; mais notre corps paralysé par un pouvoir magique, se refuse à la suivre, et la contraint par là de rentrer dans sa prison pour partager son sort.

Kuffner, attribuant à l'admiration le mouvement d'inquiétude qui forçait son jeune ami à se retourner toutes les cinq minutes pour s'assurer si le squelette n'avait fait aucun mouvement, crut combler ses vœux en lui disant quelques mots sur son origine.

« Ce bel échantillon ostéologique, placé sur un piédestal derrière vous, est le squelette de Broofner, fameux bandit qui fut pendu il y a quelques vingt ans.

C'est un superbe morceau, comme vous voyez, et il serait même l'un des plus parfaits de toutes les collections de l'Europe, si, par malheur, le genre de mort qu'il a subi de son vivant ne lui avait pas un peu tordu le cou et l'épine dorsale du côté gauche.

J'ai promis de fortes récompenses à plusieurs habiles ouvriers s'ils parvenaient à me corriger cette fâcheuse imperfection ; mais aucun d'eux n'a pu y réussir. C'est que la corde, — la corde est un vilain supplice ; il n'y a pas moyen de faire des collections tant que notre conseil n'aura pas rayé du code pénal cette abominable coutume, dit le médecin, en regardant avec attendrissement le défunt Broofner, qui, sous le pâle reflet de la lampe, se détachait de la tapisserie brune contre laquelle il était adossé comme une statue au milieu d'un jardin, éclairé d'un seul côté par les rayons de la lune.

« De par saint Antoine ! s'écria Herskmeiff en bâillant, vous vous trompez étrangement, si vous me croyez capable d'admirer de pareilles horreurs. »

Kuffner ne s'offensa point de cet outrage fait à sa collection ; sachant bien quel sentiment l'avait dicté, il pencha sa chaise pour frapper sur l'épaule du jeune homme, en lui disant :

« Du courage ! mon fils, du courage ! car c'est là ce qui vous manque. Que diable ! à votre âge on se raisonne, et l'on ne se laisse pas ainsi épouvanter par quelques ossements blanchis par le temps. Que saint Grégoire me soit en aide ! mais, en vérité, si je n'avais pas eu plus de fermeté dans ma jeunesse, je ne sais comment j'aurais pu faire mon chemin ici-bas. »

Le docteur parlait à un sourd, car sa médecine avait fait effet si prodigieux sur le jeune peintre, qu'il s'était endormi subitement en murmurant quelques paroles inintelligibles, qu'il prit pour une réponse à sa remarque. Il le secoua par le bras pour le réveiller, mais inutilement ; le vin de Rhin, qu'il avait bu en plus grande quantité qu'à son habitude, avait agi promptement sur son cerveau, et l'avait plongé dans une léthargie dont il paraissait difficile qu'un tremblement de terre même pût le tirer. Il le laissa donc jouir en paix des bienfaits de Morphée, bienfaits auxquels il ne tarda point à participer à son tour.

C'était un bien beau monument que l'église de Fribourg avec sa haute flèche, qui s'élançait jusqu'aux nuages comme pour communiquer avec les anges ; son majestueux portail, son architecture gothique à la fois si riche et si simple, ses admirables sculptures, sa chaire en bois de cèdre si artistiquement ornée, ses antiques créneaux, ses épaisses murailles noircies par les siècles, et son horloge si curieuse et si rare qui faisait entendre une suave mélodie à l'expiration de chaque heure ! — Ah ! oui, c'était un bien beau monument que la vieille église de Fribourg alors qu'elle était encore après plus de quatre cents ans d'existence ; ce qu'elle était le jour où les fidèles pénétrèrent pour la première fois dans son enceinte sacrée, alors que le ciseau du moderne restaurateur n'était point venu détruire l'harmonie de son ensemble, la régularité de ses détails ; alors qu'une pioche, conduite par un génie vandale, n'avait point osé toucher aux restes précieux que le temps lui-même avait respectés.

Herskmeiff dormait donc, mais il s'en fallait de beaucoup que son sommeil fût tranquille : les plus épouvantables images le poursuivaient dans ses rêves et faisaient de son repos un horrible supplice. Les objets effrayants qu'il avait vus dans l'appartement vinrent de nouveau s'emparer de son imagination ; il se figura que tous les reptiles, tous les insectes monstrueux qui étaient rangés en bataille sur des tablettes symétriques s'élançaient à terre et se traînaient le long du plancher pour grimper sur lui, afin de le saisir, de l'enlacer, les uns dans leurs replis calleux, les autres dans leurs pattes velues pour l'étouffer et pour sucer son sang. — Il se débattit violemment et jeta par terre une douzaine de bo- caux et de fioles remplies, pour la plupart, d'essences et de liqueurs dans lesquelles surnageaient des fœtus plus ou moins développés.

Quel que fût le bruit que firent ces bouteilles en tombant, le docteur ne s'éveilla point, il croisa seulement l'une de ses jambes dans une posture plus commode et se mit à ronfler de plus belle.

En cet instant l'horloge de l'église sonna trois heures du matin, et cette heure apportée par la brise nocturne aux oreilles du peintre avec le son harmonieux et argentin du carillon, le sortit de la léthargie dans laquelle l'avait plongé la liqueur dont il avait bu outre mesure.

La lampe s'était éteinte depuis longtemps, et la chambre n'était plus éclairée que par les derniers rayons de la lune qui répandait sur les divers ornemens du musée Kuffner une teinte mystérieuse, rendue plus vague et plus lugubre encore par les ombres gigantesques des squelettes qui se projetaient au loin sur les murailles et sur le plancher.

Nerskmeiff éternua, se moucha, bailla, et étendit les bras au-dessus de la tête pour rendre la souplesse à ses membres engourdis par le sommeil ; mais au même instant il se sentit saisir par derrière, et des doigts glacés entourèrent son cou. Il voulut crier ; il n'en eut ni la force ni le pouvoir ; le canal aérien gêné par la pression qui le comprimait ne lui permit d'exhaler que des sons rauques et voilés. Ses joues devinrent par degrés pâles, rouges et violettes, ses yeux sortirent de leur orbite, sa langue sèche et brûlante pendait hors de sa bouche. Troublé, éperdu, pressentant que bientôt il aurait cessé de vivre, sentant sa respiration s'embarrasser et devenir de plus en plus courte, il voulut se lever ; le désespoir lui rendit une partie de la vigueur que quelques secondes de cette épouvantable torture venait de lui faire perdre ; il porta ses mains à son cou pour le dégager, mais l'excès de la terreur faillit le suffoquer, lorsqu'il ne rencontra que des phalanges décharnées qui, froides comme les anneaux d'une chaîne, s'enfonçaient dans sa peau frémissante.

Exaspéré, il réunit tous ses efforts, et par un mouvement aussi subit que violent, il parvint à se débarrasser de l'horrible étreinte à laquelle il était prêt à succomber, et se réfugia à l'autre bout de l'appartement, d'où il jeta un coup d'œil effaré sur l'endroit qu'il venait de quitter. — Il en crut à peine ses sens : il se figura être le jouet d'un songe, quoique pourtant, en se tâtant, il acquit la certitude qu'il était bien éveillé et qu'il possédait le libre exercice de sa raison. — Le squelette de Broofner était encore, il est vrai, tout debout à la même place qu'il occupait la veille ; mais à l'attitude menaçante qu'il avait prise, mais à ses gestes multipliés, mais au feu qui semblait s'échapper des deux horribles trous de sa tête, le malheureux jeune homme devina l'intention où il était de se mettre à sa poursuite.

Effrayé et ne sachant comment se défendre, il saisit le premier objet qui lui tomba sous la main : c'était un os monstrueux qui avait environ six pouces de tour sur deux pieds et demi de longueur, et qui provenait de la jambe d'un Patagon mort depuis peu en Suisse, où il n'avait pu s'acclimater.

Fort de cette arme redoutable, et résolu à vendre chèrement sa vie, il marcha d'un pas ferme à la rencontre de son ennemi, et commença l'attaque par lui asséner un rude coup sur l'épaule. Comme il gesticulait toujours et menaçait de vouloir l'étrangler de nouveau, il redoubla et fuit bientôt, après une lutte de quelques minutes, par lui abattre un bras. — Cet avantage décisif remonta son courage, et il revint à la charge avec une ardeur digne des plus fameux paladins du moyen âge. Mais, par malheur, tandis qu'il étreignait ainsi son osseux adversaire, le bout de sa massue alla frapper à la tête le médecin encore endormi, et le renversa sur le plancher privé de sentiment. Herskmeiff ne s'en aperçut pas et continua à châtier avec plus de vaillance que jamais le scélérat Broofner et ses odieux compagnons.

Il y avait quelque chose d'affectueux dans cette lutte formidable au milieu des plus épaisses ténèbres, avec cette légion de réprouvés échappés au cimetière. — On n'entendait que le bruit des ossements, qui volaient à terre brisés en mille éclats, et les cris de triomphe que poussait le vainqueur à chaque victime qui tombait sous ses coups. Un instant après, l'appartement ne présentait plus qu'une vaste scène de désordre et de carnage. Le peintre, échauffé par la mémorable victoire qu'il venait de remporter sur ses nombreux ennemis, frappait de tous côtés et ne connaissait rien : momies, squelettes, animaux, scarabées, insectes, reptiles, mammifères, pierres précieuses, sphynx de bronze, camées, mosaïques, arabesques, vases étrusques, bassins de Pompéïa, aiguères d'Herculanum, tomahawks indiens, tambours malais, parasols chinois, bocaux, alambics, bouteilles et fioles, roulaient pêle-mêle sur lui avec leurs tablettes et leurs piédestaux. — Se figurant qu'il avait affaire à d'autres revenans, il brandissait sa massue, et se préparait à les exterminer en un clin d'œil, lorsque la porte, en s'ouvrant, livra passage à une demi-douzaine de domestiques, qui, réveillés en sursaut par le vacarme qui partait du musée, s'imaginaient que quelques chats y prenaient leur ébats et venaient mettre le holà.

Ils furent donc bien étonnés lorsqu'ils trouvèrent le plancher jonché d'incalculables débris, et le preux Herskmeiff monté sur un monceau d'ossements et de verres cassés, l'œil enflammé, la face enluminée, et prêt à s'élançer sur eux. Ils se virent obligés de lui demander quartier ; car, les prenant sans doute pour un nouveau renfort d'ennemis, il se mettait déjà en mesure, sans s'inquiéter de leurs cris, de les réduire en poussière.

La vérité ne tarda pas à paraître dans tout son jour à la clarté des flambeaux. Le jeune peintre, en bâillant, avait heurté le squelette de Broofner et avait détendu les ressorts qui le faisaient se mouvoir dans toutes les positions pour les démonstrations du docteur lorsqu'il professait son cours d'anatomie. Telle était l'unique cause du phénomène qui l'avait épouvanté. Néanmoins il jura intérieurement de ne plus jamais passer de nuit dans le laboratoire de son vieil ami.

Quant à celui-ci, lorsqu'il sortit de son évanouissement et

qu'on eut pansé sa blessure, heureusement fort légère, il voulut examiner les avaries qu'avaient subies ses chères collections. Cette vue fut pour lui un coup de poignard; il s'arracha les cheveux, déchira ses vêtements, et s'abandonna à un désespoir tel, qu'il en tomba dangereusement malade, et que ses jours furent long-temps en danger. Cependant, quand il eut recouvré la santé, il n'eut rien de plus pressé que de retourner dans son musée pour tâcher de réparer lui-même le dommage qu'y avait causé la trop grande vaillance de son inconséquent protégé; et ce fut dans cette triste occupation que s'écoulèrent les dernières années de sa vie. (The Olio.)

## LIBRAIRIE.

Une réunion presque complète des littérateurs français qui se sont en même temps le plus distingués dans la carrière politique, s'occupe en ce moment d'une grande et belle entreprise, que nous ne pouvons mieux faire connaître qu'en laissant l'un des co-associés en expliquer lui-même le but et l'objet :

## PARIS RÉVOLUTIONNAIRE.

« On n'a guère dépeint Paris que par ce qu'il a de commun avec les grandes villes; on a, dans cet immense horizon, choisi les points de vue que pouvait offrir chaque capitale :

» Il en est un cependant qui distingue Paris entre toutes, et le montre au poète, au philosophe, au citoyen, sous un aspect aussi riche pour la pensée que pour l'imagination; il en est un qui lui donne une physionomie caractéristique, belle, passionnée, mobile,

qu'on ne peut contempler sans des réflexions, sans des émotions également profondes.

Paris révolutionnaire, perpétuel et infatigable artisan d'affranchissement et de progrès, foyer de lumières et d'insurrection; Paris avec ses célèbres collèges d'autrefois et leur rebelle jeunesse, avec son peuple toujours prêt à se révolter contre la tyrannie, et ses doctrines de résistance à l'oppression qui retentissent jusque dans les chaires de ses églises, le Paris des *Maillotins*, de la *Ligue*, de la *Fronde*, des vainqueurs de la *Bastille*, des vainqueurs de *Juillet*; le Paris qui prêta ses presses aux *La Boétie*, aux *J.-J. Rousseau*; ses tribunes aux orateurs de nos assemblées et de nos clubs populaires; ses rues aux barricades de 1588 et de 1830; voilà celui que nous voulons à la fois étudier et peindre, parce que c'est celui qui étonne et ébranle le monde, que le monde admire et ne connaît pas.

» Paris est la ville forte de la liberté; elle y a son armée, ses arsenaux, ses champs de bataille; Paris est la ville sainte, sa Jérusalem; la son temple et les lieux où la liberté, étouffée par les rois, est ressuscitée le troisième jour; la ses apôtres et la cendre de ses martyrs; Paris est son Athènes, sa ville savante et lettrée; c'est dans ses murs qu'elle tient ses écoles, ses archives, tous ces vastes ateliers de civilisation où la pensée humaine exerce son activité et instruit son indépendance.

Quelle mine plus riche pourrait donc être offerte au patriotisme, à l'observateur, à l'artiste! Si jamais la reconnaissance des nations élève une statue à la grande cité, on ne verra pas le colosse chargé des attributs de cette frivole industrie qui fournit des modes à l'Europétissé par la grâce chétive et la manière du monde élégant, couronné de roses en souvenir de l'opéra. Il tiendra dans sa main le flambeau qui éclaire et enflamme l'Europe, la pique, arme populaire, surmontée du bonnet de la Liberté; il aura pour piédestal des débris de trône, les pavés de nos places publiques, et le drapeau tricolore servira de ceinture à ses larges flancs.

» C'est l'œil fixé sur cette image que nous voulons peindre Paris; c'est ainsi que nous le comprenons, que nous l'aimons, que nous pouvons nous aider, pour le peindre, de la verve du patriotisme et de la puissance de nos propres souvenirs.

» Il faut que la littérature parle du peuple et au peuple: alors

elle sera vraie, forte, nouvelle, alors elle revêtira cette grandeur simple, cette énergie profonde, cette inspiration naïve et vigoureuse que le peuple révolutionnaire possède; elle sera fière, naturelle, ingénieuse et passionnée comme lui.

Cette œuvre, toute patriotique, compte parmi ses nombreux auteurs :

MM. Emmanuel, Etienne et Jacques Arago, H. Auger, F. Avril, Bastide, Blanchard, A. Blanqui, Bonniat, Boussi, E. Briffault, Bucquet, Buonarrotti, Cahaigue, Caffé, Carré, Armand Carrel, G. Cavaignac, Debains, Desbuissons, Desjardins, L. Desnoyers, Duchatelet, Frédéric Duché, Dufey (de l'Yonne), Alex. Dumas, Dupont (avocat), Edan, J. Fazy, Flocon, Flotard, Fontan, Garourd, Gausson-Despreaux, Gervais, Guesde, Guillois, Gayot, Hauréau, Jeanne, Jeanron, Kermel, Labédollière, Labrousse, Lacroix, Laponne-Rayé, N. Lebon, Lemaître, Ch. Lésseps, Lhéritier (de l'Ain), Louis Lurine, Mané, Armand Marrast, Marie-Aycard, H. Martin, Ch. Ménétrier, Michel (de Bourges), Monteix, B. Pauce, N. Parfait, Pellefort, Ch. Philippon, Ch. Pinel, Plagnol, Prosper, Raspail, Rey-Dussuel, Ricard, A. Roche, Romey, Roux, Simidé, Saint-Germain-Leduc, Sylvain-Albertin, Teysier (de l'Ardèche), Thomas, Trélat, Worbel, etc., etc.

Les réflexions seraient superflues: les citoyens qui concourent à ce travail sont assez connus par leur talent et leur dévouement à la cause de la liberté; les éloges sont inutiles, c'est l'œuvre que le public jugera!...

Cette œuvre formera 6 à 8 volumes in-8° de 400 à 500 pages, imprimés sur beau papier et caractère neuf.

Il paraîtra une livraison de 100 à 125 pages tous les dix jours, à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

Prix de chaque livraison, 1 fr. 75 c.

Quatre livraisons formeront un volume.

On s'inscrit à Paris, chez l'éditeur, rue Faubourg-Montmartre, n° 18, et chez Guillaumin, libraire, rue Neuve-Vivienne.

## ANNONCES JUDICIAIRES.

(1823 14) A VENDRE

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi six juillet 1833, à dix heures du matin.

Une maison située à Lyon, rue Coustou, n. 8, montée de la Glacière, du revenu annuel de 9,400 fr., net d'impôts.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M<sup>e</sup> Blanc, avoué, quai de Bondy, n. 162, chargé de la poursuite de ladite vente, et à M<sup>e</sup> Berrod, notaire à Lyon, rue de la Cage, n. 12, près les Terreaux.

(1929) VENTE MOBILIÈRE.

Le lundi premier juillet mil huit cent trente-trois, à Lyon, sur la place du marché du Grand-College, neuf heures du matin, il sera procédé, en vertu d'ordonnance de M. le président du tribunal civil de première instance de Lyon, à la vente des meubles et effets dépendant de la succession de veuve Faivre et Crépin, consistant principalement en garde-robe ou armoire, table, chaises, bois de lit, matelas, linges, vêtements, divers articles de cuisine, etc.

La vente se fera à la requête de l'héritière bénéficiaire et à deniers comptants.

## ANNONCES DIVERSES.

VENTE DES FORÊTS DE L'ÉTAT.

En exécution de la loi du 25 mars 1831.

(1869-2) Jeudi dix-huit juillet prochain, et jours suivants, s'il y a lieu, à dix heures du matin, il sera procédé, à Lons-le-Saunier, en l'hôtel de la Préfecture du Jura, à la vente du sol et de la superficie des bois domaniaux, situés dans ledit département et désignés ci-après :

Arrondissements de Lons-le-Saunier et de Poligny.

BOIS D'AMONT.

(Territoire de la Charme.)

Art. 1<sup>er</sup>. 1<sup>er</sup> lot, 83 hec. 67 ares.

2. 2<sup>e</sup> lot, 70 49

3. 3<sup>e</sup> lot, 26 75

(Territoire de Chatelay.)

4. 4<sup>e</sup> lot, 78 99

5. 5<sup>e</sup> lot, 83 25

(Territoire de Chemenot.)

6. 6<sup>e</sup> lot, 65 60

7. 7<sup>e</sup> lot, 80 51

8. 8<sup>e</sup> lot, 77 60

BOIS D'AVANT.

(Territoire de Bief-Morin.)

Art. 9. 1<sup>er</sup> lot, 77 80

10. 2<sup>e</sup> lot, 69 51

11. 3<sup>e</sup> lot, 90 63

12. 4<sup>e</sup> lot, 76 37

BOIS DE CHALÈME.

(Territoire de Dournon.)

Art. 13. 1<sup>er</sup> lot, 25 21

14. 2<sup>e</sup> lot, 31 79

NOTA. 1<sup>o</sup> Les articles 13 et 14 seront vendus sans faculté de défricher. Les autres articles seront vendus avec faculté de défricher, après paiement de leur prix, et moyennant rachat préalable des droits d'usage dont les bois se trouvent grevés.

2<sup>o</sup> Chaque bois porté sur l'affiche sera l'objet d'une adjudication en bloc, après les adjudications partielles, qui ne pourront devenir définitives, à défaut d'offres sur la masse, qu'autant qu'elles embrasseront la totalité des lots de chacun d'eux.

Rédigé par le conservateur des forêts du 24<sup>e</sup> arrondissement, à Lons-le-Saunier, les 19 avril et 27 mai 1833.

Approuvé le 15 juin 1833, Le préfet de Jura, L. THRIESSÉ.

(1902 4) A vendre. — Une jolie pharmacie ayant une bonne clientèle, située à Belleville-sur-Saône.

S'adresser, pour les renseignements, à Lyon, chez M. Crépet, architecte, rue des Bouchers, n. 15, ou sur les lieux, à la pharmacie.

(1884 6) On désire céder un fonds de commerce facile à gérer, qui ne peut offrir aucune chance de perte, et dont les bénéfices sont très-avantageux.

S'adresser, pour les renseignements à M. Cassati, notaire, place des Carmes, n. 10.

(1897 2) A vendre. — Fonds de café dans un des meilleurs quartiers.

S'adresser au bureau du journal.

(1913 3) A vendre. — Trois voitures dites Omnibus, à 14, 16 et 20 places.

S'adresser à M. Garel, carrossier, aux Brotteaux.

(1910 2) A vendre. — Deux foudres contenant l'un dix pièces de vin et l'autre quinze.

S'adresser à M. Reyol, dépositaire, à Seru.

(1928) On demande un associé pouvant disposer d'un capital, pour prendre part à la direction d'une manufacture considérable de sucre de betterave, qui est dans un état de prospérité très-satisfaisante, et qui présente des bénéfices certains.

Cette manufacture est située à six lieues de Lyon, et n'est régie que par un seul propriétaire, qui possède des terrains assez étendus pour alimenter un parc de sa manufacture.

Pour avoir des renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Quantin, notaire à Lyon, quai St-Antoine, n. 11.

## AU PRIX FIXE.

Papon, marchand cordonnier et bottier, place des Carmes, n. 4, au 3<sup>e</sup>.

Il prévient le public qu'il tient un assortiment de chaussures pour homme, pour femme et pour enfant, à juste prix. Pour homme, bottine, 16 et 13 fr.; souliers, 5 fr. 50 c.; demi-souliers, 3 fr. 50 c.; barraquette, 1 fr. 90 c.; pour femme, souliers et escarpins, 4 fr. 25 c. et 3 fr. 50; barraquettes en peau, 1 fr. 65, en toile grise, 1 fr. 85; id. en coutil, 2 fr. 25 c.; id. en pruneau, 2 fr. 50 c. (1927)

## Maladies Secrètes et cutanées.

### SIROP DEPURATO-LAXATIF de Séné\*

Publié par ordre exprès du gouvernement,

Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n° 23, à Lyon.

Ce sirop est reconnu par les plus célèbres médecins du royaume pour être le spécifique le plus puissant pour purifier le sang et opérer la guérison très-prompte et complète des maladies cutanées et vénériennes, telles que *Dartres*, *Gales*, *repercules*, *Boutons*, *Rougeurs*, *Pustules*, *écoulements anciens ou récents*, *Fleurs blanches des Femmes*, etc., etc.; il remédie également aux *accidens mercuriels*.

Les cures surprenantes, opérées chaque jour par ce dépuratif, sont un sûr garant à la confiance publique dont il jouit constamment, et

proouvent incontestablement que nulle préparation de ce genre ne peut lui être comparée.

\* C. P. 159.

On fait des envois (Ecrire franco.) (1444 37)

## VINSUSUCO

MOUSSEUX ET PÉTILLANT.

Cette boisson nouvelle, qui flatte si agréablement le goût, est à peine connue depuis huit jours, et déjà elle se débite avec le plus heureux succès dans plus de 50 cafés de notre ville. Bientôt sans doute on en trouvera dans tous les établissements publics, et nous engageons aussi MM. les traiteurs à s'en approvisionner, car, mêlée avec le vin, elle produit une boisson excellente pour le repas. Nous nous abstentions de développer ici les effets salutaires que le Vinsusuco doit produire; nous aimons mieux attendre de la société de médecine l'éloge qu'il mérite, et que nous ferons connaître sous peu de jours.

L'établissement principal est quai Ste-Marie-des-Chânes, n° 26, et l'unique dépôt quai d'Orléans, n° 29. (1885 4)

## ARÈNE ATHLÉTIQUE,

Située aux Brotteaux, près du pont Lafayette, au Champ-d'Asile.

MM. Coulomet et Esbrayes, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils viennent d'engager quatre athlètes méridionaux qui, incessamment, feront l'exercice de la lutte dans l'arène du sieur Coulomet, au lieu susdit.

Cette lutte sera du genre de celles qui avaient lieu à Athènes; un président et deux juges apprécieront les coups.

Un prix de deux cents francs sera décerné au vainqueur de ladite lutte.

Les personnes qui voudront se faire inscrire pour combattre les athlètes, devront se présenter à l'arène où demeure M. Coulomet, ou chez M. Esbrayes, propriétaire, Boucherie St-George, n° 2, et chez M. Place, limonadier, place des Célestins. (1941 3)

## TRAITEMENT VÉGÉTAL

POUR GUÉRIR SOI-MÊME RADICALEMENT

SANS POMMADE,

LES DARTRES ET LES MALADIES SECRÈTES

SANS MERCURE.

Le traitement dépuratif prescrit par M. GIRAudeau de St-Gervais, directeur d'une maison de santé, docteur en médecine de la Faculté de Paris, est prompt, peu dispendieux et très-facile à suivre, même en voyageant.

Le docteur s'occupe surtout de la guérison des *dartres*, *gales* anciennes, des *fleurs blanches*, *écoulements rebelles*, *syphilis* nouvelles ou dégénérées, *rétrécissements*, *obstructions*; *douleurs* nerveuses, *catarrhes* de vessie, *gravelle*, *goutte*, *rhumatisme*, *ulcère*, etc. Ce traitement remédie aux *accidens mercuriels*, et c'est le seul qui convienne aux enfants, aux nourrices et aux femmes, d'autant plus que jamais il ne produit de salivation et n'altère pas les dents ni les cheveux.

CONSULTATIONS gratuites par CORRESPONDANCE.

S'adresser au docteur, rue Richer, n° 6 bis, à Paris.

Pour le département du Rhône, on s'adressera à MM. les pharmaciens suivants, témoins des succès de la méthode.

A Lyon, chez M. Vernet, place des Terreaux, à Vienne, chez M. Guérin; à Beaujeu, chez M. Gelin. (A. A. 637) (1567-4)

## THÉÂTRES.

Spectacles du 29 juin.

GRAND-THÉÂTRE.

Relâche.

CÉLESTINS.

Toujours, vaud. — Simple Histoire, vaud. — Les Malheurs d'un Amant heureux, vaud.

## FONDS PUBLICS.

BOURSE DE LYON. — 28 juin 1833.

Cinq p. o/o au comp. j. du 22 juin . . .  
fin courant. . . . .  
Trois p. o/o au comp. j. du 22 juin. . . . .  
fin courant. . . . . 77f 80

BOURSE DE PARIS du 25 juin.

Cinq p. o/o, 103f 85 104f 103f 80 103f 98  
— fin courant, 104f 104f 5 103f 90 103f 95  
Empr. 1831, 103f 80  
Quat. p. o/o, 94f 50  
Trois p. o/o, 77f 70 77f 75 77f 50 77f 50  
— fin courant, 77f 75 77f 85 77f 55 77f 60  
Naples, 91f 50 91f 60 91f 50 91f 60  
— fin courant, 91f 60 91f 60 91f 55 91f 55  
Emp. d'Esp. 91  
Rente perp., 78 1/2  
Cortès, 16 1/4  
Emp. rom.,  
Emp. belge, 93 3/4  
Haïti,  
Act. de laban.  
Quat. canaux. 1165  
Caisse hypot. »

COURS DES MARCHANDISES.

Colza, disp., 102 à 101  
— courant du mois, 103 à 102  
— juin, »  
— juillet et août, »  
— 6 derniers mois, 104 à 103  
— 4 derniers mois, 104 à 105  
Lille, 93 50  
Voiture, 4 75  
3/6 disp. Montpellier, 180 à 182 50  
— Courant du mois, 180 à 182 50  
— juin, »  
— juillet et août, 182 50 à 185  
— 4 derniers, 185 à 190  
— 6 derniers, »  
Les Cafés ont donné lieu aujourd'hui à quelques affaires. Les prix se sont affaiblis.

Anselme PETETIN.

Typographie de L. BOIREL, quai Saint-Antoine, n. 36.